



## ASSOCIE SARL FICP

-----  
Par drosophyllum

Bonjour,

Peut t'on accueillir un nouvel associé dans une SARL créée il y à trois ans, si celui-ci qui est inscrit au FICP et sachant qu'il sera défiché dans deux ans.

Merci et bien cordialement

Le gérant de la SARL

-----  
Par ESP

Bonjour

[url=https://ekonomia.fr/aides/surendettement/creer-entreprise-ficp/]https://ekonomia.fr/aides/surendettement/creer-entreprise-ficp/[/url]

Je pense que tant qu'il n'est pas co-gérant, cela ne porterait pas trop de torts à la SARL.

En effet, il ne faut pas qu'une signature ou une procuration lui soit accordée.

Etes vous suivi par un expert comptable ?

Car il serait bon de bénéficier de ses conseils.

-----  
Par drosophyllum

Bonjour,

Merci pour votre réponse rapide ainsi que pour le lien.

Effectivement nous sommes suivi par un expert comptable.

Nous allons nous rapprocher de lui, afin d'obtenir des conseils en ce sens.

-----  
Par ESP

A votre service.